

Le sénateur Murray: Ce débat est réservé aux gens sérieux; il n'est pas pour les cruches vides qui s'entrechoquent dans leurs sièges.

Le sénateur Thériault: Soyez sérieux. Qui vous a croit?

Le sénateur Murray: Une augmentation de 5 p. 100 est bien plus élevée que celle des dépenses de programmes du gouvernement fédéral ces dernières années. Je suis convaincu qu'une augmentation de 5 p. 100 est bien plus élevée que celle que le gouvernement ontarien va consentir à ses municipalités, à ses écoles, à ses universités et à ses hôpitaux. Il est important de garder le sens des proportions.

Il est vrai naturellement que d'être pauvre dans une province riche n'est pas plus enviable que de l'être dans une province moins riche, mais le fait est que les gouvernements des provinces riches sont plus en mesure de verser des prestations plus élevées aux assistés sociaux et aux autres personnes qui ont besoin des programmes aux termes du Régime d'assistance publique du Canada que les gouvernements des provinces pauvres. C'est pour cette raison qu'on n'a pas plafonné les contributions à ce régime versées aux sept provinces qui reçoivent des paiements de péréquation.

Honorables sénateurs, en ce qui concerne les 7 milliards de dollars qui sont versés aux termes du Régime d'assistance publique du Canada au cours de l'année financière commençant en mars, les paiements versés à l'Ontario seront, nous le prévoyons, de l'ordre de 2,2 milliards de dollars. Cela représente une augmentation d'environ 100 millions de dollars pour cette province. Je voudrais faire remarquer qu'en termes monétaires, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, la contribution fédérale à toutes les provinces, qui est de 5,9 milliards de dollars pour l'exercice financier actuel, passera à 6,3 milliards de dollars en 1992-1993 et à 6,5 milliards de dollars en 1993-1994, soit une augmentation de 300 millions de dollars chaque année.

● (1030)

Enfin, puisque le sénateur Frith en a parlé, je devrais faire remarquer que le gouvernement fédéral, dans son Régime d'assistance publique du Canada, dans son financement des programmes établis, dans les paiements de péréquation et autres transferts, verse aux provinces quelque 35 milliards de dollars, ce qui représente encore une fois une augmentation bien supérieure à celle du taux d'inflation et des propres dépenses de programmes du gouvernement fédéral.

Je dirais aux honorables sénateurs que le bilan est très positif dans ces conditions, étant donné le renforcement de la situation économique de notre pays et du gouvernement. Nous le défendons, et nous croyons, comme le bilan d'ailleurs l'indique, que les gens raisonnables répondant à ce budget, dont nous aurons la possibilité de débattre dans quelques instants, l'ont bien accueilli comme un document très sérieux qui tient absolument compte des besoins de notre pays actuellement et dans l'avenir immédiat.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je suppose que ce projet de loi sera renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je vois que le sénateur Kelly hoche la tête en signe d'assentiment. Il est très important et utile que le leader du gouvernement ait exposé clairement la position du gouvernement de sorte qu'elle puisse être remise en question par

ce comité. Nous aurons la possibilité d'entendre le point de vue de ces provinces ingrates.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Philippe Deane Gigantès: j'invoque le Règlement monsieur le Président, le leader du gouvernement a, je crois, induit le Sénat en erreur par son emploi astucieux des statistiques. Il parle d'une augmentation de 5 p. 100 des fonds destinés aux assistés sociaux quand dans le comté de Lanark, le nombre de ces derniers a augmenté de 39 p. 100. Il compare deux choses très différentes. Il le sait. Le RAPC vise à alléger le fardeau des Canadiens ordinaires, notamment des assistés sociaux. L'augmentation dont il parle devrait être comparée avec l'augmentation en pourcentage du nombre des assistés sociaux, et non avec le coût de la vie, non avec les opérations générales. C'est un manque de charité propre aux experts comptables, la charité la plus impitoyable, et qui nous induit en erreur.

Son Honneur le Président: J'informe le Sénat que si l'honorable sénateur Kelly prend maintenant la parole, son intervention mettra fin au débat sur la motion portant deuxième lecture de ce projet de loi.

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, je propose que le projet de loi C-32 soit lu pour la deuxième fois.

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

(La motion est adoptée avec dissidence et le projet de loi est lu pour la deuxième fois).

RENOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable William M. Kelly: Je propose que le projet de loi C-32 soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Avant d'adopter cette motion, je voudrais renvoyer les honorables sénateurs à l'Annexe I, p. 124 du *Règlement du Sénat*, qui dit ce qui suit:

Que lorsqu'un comité sénatorial étudie un projet de loi ou la teneur d'un projet de loi qui présente, à son avis, un intérêt particulier pour une ou plusieurs provinces ou pour un ou plusieurs territoires, il devrait, en règle générale et dans la mesure du possible, inviter les gouvernements concernés à lui présenter des observations écrites ou verbales et leur accorder un délai raisonnable pour le faire, si la province ou le territoire répond à cette invitation par l'affirmative.

Honorables sénateurs, je ne peux penser à un meilleur exemple d'un projet de loi présentant un intérêt particulier pour les provinces. Comme mon collègue, le sénateur Frith, vient de le faire observer, elles ont tout lieu de s'y opposer. A mon avis, nous devrions nous faire un devoir d'inviter, par écrit et dès que possible, les trois provinces directement touchées et de notifier les autres provinces que cette question pourrait